

Représentations et pratiques des éducatrices de la petite enfance face à la maltraitance infantile dans le canton de Vaud

Quelques réflexions issues de la recherche : « Maltraitance infantile (MI) et coordination : regards croisés d'acteurs professionnels et institutionnels confrontés au processus préalable au signalement ».

Par Florence Savioz, assistante de recherche, Ecole de la Santé – La Source
Natalie Brioschi, assistante de recherche, Ecole de la Santé – La Source
Delphine Roulet Schwab, professeure HES-SO, Ecole de la Santé – La Source
René Knüsel, professeur ordinaire à l'institut des Sciences sociales,
Université de Lausanne

Avec la collaboration de Fabienne Guinchard Hayward, responsable du
Service itinérant d'appui pédagogique & logistique, PEP. Lausanne

La maltraitance envers les jeunes enfants, une thématique sensible.

Les mauvais traitements à l'égard des enfants, des plus jeunes aussi, existent dans toutes les couches de la société. Les institutions d'accueil de la petite enfance constituent un lieu stratégique d'action pour dépister, mais surtout prévenir les abus. Ce sujet n'est pas suffisamment thématiqué dans ce milieu.

La maltraitance infantile est un problème de santé publique qui se situe à l'intersection de différents champs : médical, social, juridique et psychologique. Depuis 2004, le canton de Vaud s'est doté d'une nouvelle loi sur la protection des mineurs. Elle stipule que tout professionnel en relation avec des

mineurs qui a connaissance de la situation d'un enfant en danger dans son développement est tenu de procéder à un signalement (LProMin, art. 26). Cette législation cherche à responsabiliser les différents professionnels à la problématique de la maltraitance infantile. Ces derniers encourrent des sanctions judiciaires ▲

▲ en cas de défaut de signalement à l'autorité compétente: le Service de protection de la jeunesse (SPJ). Or, le signalement peut engendrer des conséquences importantes, tant pour l'enfant que pour sa famille. Il confronte par ailleurs le professionnel à ses propres valeurs éducatives et à ses limites. Cette recherche a exploré les représentations et les pratiques de quelques-uns des professionnels placés en première ligne pour la détection de maltraitements envers un enfant. L'idée était de mieux comprendre les différentes logiques à l'œuvre dans le processus préalable au signalement et, partant, tenter de stimuler le développement de collaborations interdisciplinaires opportunes.

Cette recherche a été réalisée par la *Haute Ecole de la santé – La Source* (HEdS – La Source) en collaboration avec l'*Observatoire de la maltraitance envers les enfants* (OME). Elle a bénéficié de l'accompagnement d'un groupe-ressource constitué d'experts du milieu de la santé et de l'éducation. Le mode de récolte de données, intitulé *Delphi-Express*, a permis d'obtenir un travail représentatif de la pensée d'un groupe professionnel, mais aussi des individus qui le composent en collectant des informations tant auprès de chacun des membres qu'auprès de l'ensemble du groupe. L'alternance de questionnaires individuels et d'entretiens

collectifs (focus groups) s'est avérée complémentaire, les discussions de groupe permettant de compléter, de spécifier, mais aussi de prolonger les réponses aux questionnaires en les partageant collectivement.

Entre juin et septembre 2011, près de 40 professionnels: infirmières, pédiatres, enseignants et éducatrices du canton de Vaud se sont réunis successivement, par groupe professionnel, au cours d'une demi-journée. Les échanges entre les chercheurs et les professionnels se sont poursuivis tout au long du processus d'analyse et de rédaction d'articles afin que les résultats demeurent au plus proche de la pensée du groupe. Six éducatrices¹ de la petite enfance ont participé à cette recherche. Elles ont été sélectionnées de manière aléatoire, puis par l'intermédiaire de leurs supérieurs hiérarchiques, en veillant à représenter équitablement les différentes régions et structures d'accueil de la petite enfance du canton.

Représentations et pratiques des éducatrices de la petite enfance face aux suspicions de maltraitance infantile

Les éducatrices de la petite enfance disposent de nombreuses ressources pour détecter les signes de maltraitance infantile. Etre en contact étroit et régulier avec de jeunes

enfants permet de les observer au quotidien dans des contextes variés. Un lien de confiance se développe ainsi tant avec les enfants qu'avec les parents, avec lesquels les éducatrices mettent en place une relation de partenariat éducatif. Elles jouent ainsi un rôle préventif essentiel, d'une part, en apportant un soutien à la parentalité au travers de conseils éducatifs et, d'autre part, en participant à l'éducation de jeunes enfants non scolarisés pour la plupart.

Confrontées à des situations de suspicions de maltraitance infantile, les éducatrices de la petite enfance rencontrées ont exprimé devoir faire face à diverses difficultés. Une des principales, largement partagée par les autres groupes professionnels, est le manque de temps à disposition. Les moments d'échange avec les parents sont en effet brefs, quelques minutes lors de l'accueil et du départ de l'enfant. De plus, les éducatrices ne disposent que de peu de temps de travail dévolu à des activités en dehors de la présence des enfants, telles que la mise à jour des cahiers de transmission ou la préparation de réunions de réseau, activités de consignation et de systématique corollaires à l'observation. Par ailleurs, les professionnelles ont relevé la difficulté que peut représenter la relation affective tissée avec l'enfant, qui rend le processus de signalement hautement émotionnel. En outre, les éducatrices craignent que certains parents maltraitants

ne décident de retirer leur enfant de la garderie, s'ils jugent les questions posées par trop intrusives.

Dans leur pratique, lorsqu'elles suspectent de la maltraitance envers un enfant, les éducatrices rencontrées tendent à suivre des pratiques similaires, bien qu'elles ne soient pas au courant de l'existence de procédures formelles au sein de leurs institutions respectives. L'observation attentive de l'enfant et de ses interactions, suivie d'une discussion informelle avec les parents, permettent d'évaluer le degré d'urgence et l'éventuelle mise en danger de l'enfant dans son développement. Les compétences potentielles des parents à remédier à la situation sont également évaluées. Les professionnelles partagent ensuite leurs observations avec leurs collègues et la direction de l'établissement. Lorsque les indices de maltraitance ne sont pas clairs et que des doutes subsistent, les éducatrices mettent généralement en place des observations formelles de l'enfant, à différents moments de la journée. Ces observations détaillées sont consignées par écrit, en rapportant autant que possible des éléments factuels. Elles sont partagées par la suite lors du colloque d'équipe.

Il faut relever que, dans les institutions de la petite enfance, c'est à la direction de la structure d'accueil que revient la tâche de signaler une situation au SPJ (art. 35 RLProMin). ▲

▲ Le rôle des éducatrices est avant tout de documenter et de relayer l'information auprès de la direction. Cette procédure est jugée profitable puisqu'elle permet aux éducatrices de préserver le lien privilégié avec l'enfant et sa famille. La question se pose toutefois de savoir dans quelle mesure elles seraient disposées à procéder à un signalement auquel leur direction s'oppose ou n'entend pas donner de suite. Les éducatrices de la petite enfance se trouvent ainsi dans une position ambiguë face à la maltraitance envers les enfants. Elles sont des observatrices indispensables, mais possèdent qu'une faible marge d'action dans le processus de signalement. De plus, elles ne semblent bénéficier que de connaissances théoriques et pratiques limitées dans le domaine et savent peu de choses des procédures à mettre en œuvre lors de signalement. Comme la plupart des autres professionnels concernés, les éducatrices déplorent un manque de formation spécifique à la maltraitance infantile durant leurs études. Grâce à leur formation aux techniques d'entretien, les pédiatres, les infirmières scolaires et les infirmières Petite Enfance semblent en effet parvenir plus aisément à aborder des questions personnelles lors de discussions avec les enfants et les familles.

Une meilleure connaissance des organisations actives dans le domaine du soutien à la parentalité dans le canton de Vaud permettrait

probablement aux éducatrices de mieux assumer un rôle préventif face aux difficultés parentales.

En outre, les entretiens ont révélé que les éducatrices rencontrées méconnaissent le caractère contraignant de la nouvelle loi entrée en vigueur en 2004, ainsi que la procédure à suivre, et ce, malgré un effort d'information constant de la part du Service de protection de la jeunesse. Il paraîtrait opportun que les directions des structures d'accueil de la petite enfance renforcent la sensibilisation à l'obligation légale de signalement, notamment lors de l'engagement, d'entretiens annuels ou de colloques d'équipe.

Collaborations interdisciplinaires

Les suspicions de maltraitance infantile – en particulier lorsque l'évaluation ne peut s'appuyer sur des indices physiques – confrontent les professionnels à de nombreux questionnements tant sur la marche à suivre que sur le bien-fondé du signalement. L'idée de mettre sur pied un réseau avec les différents professionnels en contact avec l'enfant et/ou la famille est ainsi privilégiée par l'ensemble des professionnels rencontrés. Ce choix offre de nombreux avantages : une évaluation conjointe de la situation, un partage possible des émotions ainsi qu'un allègement certain du poids de la décision. De plus, ces regards croisés permettent de maîtriser la subjectivité

de l'évaluation, mais aussi, selon de nombreux participants, de rendre la prise en charge des situations d'enfants maltraités plus globale et cohérente. Si l'ensemble des professionnels rencontrés prône l'idée de ne pas rester seuls lorsqu'ils sont confrontés à un cas de maltraitance infantile, la multiplication des intervenants ne garantit pourtant pas une prise en charge adéquate. Les professionnels relèvent en conséquence le besoin de clarifier le fonctionnement des institutions et le rôle de chaque intervenant pour dépasser les jeux de pouvoir.

Le cadre institutionnel assure un environnement protecteur pour les professionnels à travers un appui juridique. Il confère une certaine autorité face aux parents non coopérants et garantit en outre des ressources extérieures à l'institution qui peuvent être activées en cas de suspicion de maltraitance envers un enfant. Pour les établissements d'accueil de la petite enfance, ces appuis externes peuvent être le/la psychologue travaillant en collaboration avec l'établissement, l'infirmière de réseau de la région ou encore PEP, Service itinérant d'appui pédagogique et logistique.

La personne, extérieure à l'institution, contactée par la majorité des professionnels en cas de suspicion de maltraitance infantile est le pédiatre de l'enfant, voire le pédiatre de référence de l'institution.

Les pédiatres en cabinet privé rencontrés lors de cette recherche semblent particulièrement ouverts à la collaboration interdisciplinaire. Ils encouragent même le personnel des institutions scolaires et de la petite enfance à prendre contact plus fréquemment avec eux lorsqu'un enfant est en difficulté.

Pour leur part, les éducatrices de la petite enfance rencontrées relèvent leurs difficultés à être entendues et prises en considération par les autres professionnels dans le dialogue interdisciplinaire. Selon elles, cette faible sollicitation interdisciplinaire serait due à un manque de crédibilité de leur profession et de reconnaissance professionnelle. La prépondérance des femmes dans le métier d'éducatrice serait à comprendre dans le prolongement naturel du rôle de mère. Il s'ensuit que les qualités requises pour cette profession ne sont que peu validées par les autres professionnels. Pour elles, le discours politique plutôt dévalorisant accentue ce phénomène lorsqu'il limite le rôle des éducatrices aux soins prodigués aux jeunes enfants et occulte les compétences éducationnelles. Enfin, les éducatrices rencontrées soulignent qu'elles sont peu invitées à se joindre aux réseaux qui rassemblent les différents professionnels autour de l'enfant, alors même qu'elles affirment être particulièrement ouvertes à l'interdisciplinarité et qu'elles développent une connaissance ▲

▲ approfondie de l'enfant en le côtoyant au quotidien. Lorsqu'elles sont conviées à participer, elles éprouvent des difficultés à être prises en considération et il n'est pas rare que les autres professionnels ne leur communiquent pas leurs analyses ultérieures.

Comme tous les professionnels, les éducatrices font face à des difficultés d'objectivation de la maltraitance infantile. A cet effet, développer des structures ad hoc pluridisciplinaires permettrait aux professionnels de multiplier les regards tout en allégeant une partie des démarches administratives. Ne pas demeurer seul face à une situation de suspicion de maltraitance constitue un seuil minimal. Une protection optimale de l'enfant et une sécurité pour l'éducatrice nécessitent la mise en place d'une collaboration interdisciplinaire pour mettre en œuvre des actions cohérentes et concertées. ■

Florence Savioz, Natalie Brioschi,
Delphine Roulet Schwab
& René Knüsel

*Avec la collaboration de
Fabienne Guinchard*

Une bibliographie complémentaire, le rapport de l'étude, ainsi qu'un résumé seront prochainement disponibles sur le site de l'Ecole de la Source – HES-SO (<http://www.ecolelasource.ch>) et sur le site de l'Observatoire de la maltraitance envers les enfants (www.unil.ch/ome).

Recommandations

Parfaire le dispositif actuel de protection de l'enfant contre la maltraitance nécessite le développement de cours ad hoc tout au long de la formation des éducatrices de la petite enfance. C'est le prix pour une collaboration interdisciplinaire, dont le développement est indispensable dans ce milieu professionnel.

Une telle valorisation des compétences des éducatrices de la petite enfance, par le biais d'une formation plus complète contre les mauvais traitements, assurerait une meilleure reconnaissance de leur métier par les autres professionnels et un meilleur profilage de la profession au sein du monde politique.

Par ailleurs, les éducatrices ont besoin de plus de temps de travail hors de la présence des enfants pour interroger leur pratique quotidienne et procéder à un travail d'observation, de recherche, de consignation des données recueillies, ainsi que de transmission des informations. La rédaction de comptes rendus écrits sur chaque enfant devrait être intégrée de manière plus systématique dans le cahier des charges de l'ensemble de l'équipe éducative. Le travail d'observation gagnerait ainsi en objectivation. Il permettrait de renseigner les parents et faciliterait la communication en équipe. Enfin, ce travail constituerait une excellente préparation pour la participation à des réseaux.